

DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET DU GREFFE

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-U58-7
MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 2009-U58 AFIN
D'AJOUTER LA ZONE CENTRE-VILLE CV 226 ET AUTORISER L'UTILISATION DES
LOGEMENTS DE CETTE ZONE AUX FINS DE LOCATION COURT SÉJOUR COMME USAGE
CONDITIONNEL**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 16 février 2021, le conseil a adopté le premier projet de règlement suivant :
 - Règlement numéro 2021-U58-7 modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 2009-U58 afin d'ajouter la zone centre-ville Cv 226 et autoriser l'utilisation des logements de cette zone aux fins de location court séjour comme usage conditionnel.

Objet du règlement

2. Ce projet de règlement vise à :
 - Ajouter la zone centre-ville Cv 226 à la liste des zones prévues au règlement de zonage numéro 2009-U53 pouvant autoriser un usage conditionnel ;
 - Autoriser l'utilisation des logements résidentiels des bâtiments commerciaux et résidentiels de cette zone aux fins de location court séjour comme usage conditionnel pour la zone Cv 226 ainsi que les normes et conditions correspondantes.

Consultation écrite

3. Conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-074 du 2 octobre 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux, en lien avec la situation de pandémie de la COVID-19 et à la résolution adoptée par le conseil municipal lors de la séance du 16 février 2021, ce premier projet de règlement fera l'objet d'une consultation écrite.

Modalité pour la consultation écrite

4. La consultation écrite se fera du 17 février au 4 mars 2021.
5. Les questions et commentaires concernant ce premier projet de règlement doivent être reçus par écrit, **au plus tard le 4 mars 2021 à 23h59**, selon l'une ou l'autre des façons suivantes :
 - Par la poste aux coordonnées suivantes :

Ville de Sainte-Agathe-des-Monts
a/s Service juridique et du greffe
50, rue Saint-Joseph
Sainte-Agathe-des-Monts, Québec J8C 1M9

****Attention aux délais postaux applicables****

- Par courriel à l'adresse suivante greffe@vsadm.ca

Documents à être consultés

6. Le premier projet de règlement et le plan des zones concernées mentionnées au paragraphe 7 du présent avis, ainsi que la présentation détaillée du projet sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Ville par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance (séance du 16 février

2021) » (<https://ville.sainte-agathe-des-monts.qc.ca/conseil-municipal-documents-pour-consultation/>) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse greffe@vsadm.ca ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3242.

Zones concernées

7. Ce premier projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter, situées dans les zones suivantes :

- Pour l'ajout de la zone centre-ville Cv 226 à la liste des zones prévues au règlement de zonage numéro 2009-U53 pouvant autoriser un usage conditionnel ainsi que pour permettre l'utilisation des logements résidentiels des bâtiments commerciaux et résidentiels de cette zone aux fins de location court séjour selon certaines conditions prévues à cet effet :
 - Secteur comprenant les immeubles de la rue Saint-Vincent, au nord de la rue Principale Est, se localisant à l'est de la rue Saint-Louis, à l'ouest des immeubles de la rue Saint-Antoine, jusqu'aux lots 5 581 327 et 5 581 329 du cadastre du Québec situé côté nord de l'intersection avec la rue Préfontaine Est / Ouest.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 17 février 2021.

Me Stéphanie Allard, greffière